

COMPTE RENDU DE LECTURE du Conseil Municipal du mardi 1^{er} octobre 2019

Après validation du compte-rendu succinct du conseil précédent lu par Antoine Pillié, les conseillers ont délibéré :

- **Favorablement** pour l'actualisation du bail de la crêperie
- **Favorablement** à l'actualisation du nouveau tableau des effectifs